



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D-2012/205

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

Domaine de La Dune. Convention 'Chèques Vacances' avec ANCV.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une convention a été signée entre la Ville de Bordeaux et l'ANCV, autorisant certaines structures municipales à encaisser des recettes par Chèques Vacances.
Cette convention n'incluait pas, lors de sa signature, le Domaine de la Dune.

Pour permettre aux usagers de régler avec leurs chèques vacances, le Domaine de la Dune a été autorisé par arrêté en date du 9 décembre 2011 à les percevoir, dans le cadre de la régie de recettes.

Il est donc nécessaire de signer une attestation unique sur l'honneur, d'extension de la convention n°128768 auprès de l'ANCV, ainsi que son annexe tarifaire 2012.

Ainsi, le Domaine de la Dune pourra recevoir en paiement des Chèques Vacances ANCV.

Les tarifs appliqués restent ceux votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2011-2012.

A cet effet, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'attestation unique sur l'honneur d'extension de la convention n° 128768, ainsi que son annexe tarifaire 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



ATTESTATION UNIQUE SUR L'HONNEUR EXTENSION
DE LA CONVENTION N° 128768

Merci de remplir les champs et cocher la case qui vous concernent.

Je soussigné : ALAIN SUPPE, MAIRE DE BORDEAUX
 Forme juridique : COLLECTIVITE TERRITORIALE
 Raison sociale : VILLE DE BORDEAUX
 Adresse complète du siège social : HOTEL DE VILLE PLACE PEY BERLAND, 33 077 BORDEAUX Cedex
 N° de SIREN : 2133 00635 000 17
 Souhaite étendre ma convention à l'établissement suivant :
 Enseigne : DOMAINE DE LA DUNE
 Adresse complète : 156 BOULEVARD DE LA CÔTE D'ARGENT
 Nom de la chaîne, label, fédération d'appartenance : AGREMENT JEUNESSE & SPORT
 Classement :
 Téléphone : 05/56/83/80/65 Fax : 05/57/15/01/65
 Courriel : contact @ la-dune-arcachon.fr Site internet : la-dune-arcachon.fr

Pour l'activité suivante (indiquez uniquement les prestations qui entrent dans le champ d'utilisation du Chèque-Vacances et pour lesquelles vous demandez le conventionnement. Ex : restauration sur place, location de cycles, stage sportifs, droit d'entrée...) : HEBERAGEMENT, STAGE SPORTIF, RESTAURATION SUR PLACE

J'atteste sur l'honneur

- exercer l'activité mentionnée dans les conditions énoncées ci-dessus (label, classement...) et satisfaire à l'ensemble des obligations légales, réglementaires, sociales et fiscales liées à cette activité (notamment certificats de classement en cours de validité, une licence d'agence de voyages en cours de validité, autorisation d'aménager, brevet d'état, autorisation de mise en exploitation en cours de validité, certificat de transport aérien, autorisation des affaires maritimes, carte professionnelle, agrément jeunesse et sport...).

- Etre assuré pour l'activité mentionnée au titre de la responsabilité civile professionnelle :

en ma qualité de collectivité publique avoir été autorisé par délibération du : __ / __ / __ à contracter avec l'ANCV.

ou

en ma qualité de prestataire de services.

- que ni moi-même, ni la structure que je représente n'avons fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail et notamment celles relatives au travail dissimulé, emploi d'étrangers en situation irrégulière, marchandage ou prêt de main d'œuvre illicite ;
- que ni moi-même, ni la structure que je représente ne sommes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 620-1 du code de commerce ou en état de faillite personnelle au sens de l'article L 625-2 du code de commerce ;
- que ni moi-même, ni la structure que je représente n'avons fait l'objet au cours des cinq dernières d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions pénales relatives aux atteintes à la personne, aux appropriations frauduleuses, aux atteintes aux biens et aux atteintes à l'autorité de l'Etat et pour les infractions aux articles 1741 et 1743 du code général des impôts concernant les défauts de déclarations ou déclarations mensonges.
- m'engager sur les prix et ne pas les modifier entre le moment de la réservation et l'exécution de la prestation.

J'ai connaissance qu'une fausse déclaration de ma part, outre les sanctions contractuelles prévues l'article 10 de la convention, m'exposerait à des sanctions pénales prévues et réprimées par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Vous devez recopier les formules suivantes à la main :

1. « je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de ces mentions que j'accepte »

2. « lu et approuvé »

1. JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DE CES MENTIONS

2. LU ET APPROUVE

Fait à BORDEAUX

Signature et cachet commercial :

Le.....



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

siège social : 36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex - Tél. : 01 34 29 51 00 - Fax : 01 34 29 52 52

www.ancv.com ou N° Indigo 0 825 844 344 0,15 € TTC/min

établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° Intracommunautaire FR 06 326 817 442 000 55

Cadre réservé à l'ANCV

N° DE CONVENTION :

CONVENTION PRESTATAIRE « CHEQUE-VACANCES »
ANNEXE TARIFAIRE 2012

Article - 1 - Objet

La présente annexe a pour objet de définir les tarifs pour l'année 2012 des frais facturés par l'ANCV à ses prestataires signataires de la convention « Chèque-Vacances ».

Article - 2 - Frais de gestion

Pour l'année 2012, la commission* est fixée à 1 % de la valeur nominale des Chèques-Vacances pour toute remise égale ou supérieure à 200 €, et s'élève à 2 € en-deçà de ce montant.

Article - 3 - Frais relatifs à une remise de chèques sans bordereau

Pour l'année 2012, les frais relatifs à une remise de Chèques-Vacances sans bordereau seront prélevés comme suit :

- 8,36 € HT soit 10,00 € TTC pour toute remise inférieure ou égale à 1000 €,
- 25,08 € HT soit 30,00 € TTC pour toute remise supérieure à 1000 €.

Une remise de Chèques-Vacances se définit comme sans bordereau quand :

- le bordereau de remise est absent de la remise
- une photocopie d'un bordereau de remise est jointe à la remise
- un seul bordereau est joint avec plusieurs colis séparés
- le bordereau de remise ne correspond pas aux titres adressés

Ces frais seront automatiquement déduits sur le bordereau de règlement de la remise concernée.

Article - 4 - Frais de renouvellement d'un carnet de bordereaux de remises Chèques-Vacances

Pour l'année 2012, les frais de renouvellement d'un carnet de bordereaux de remise Chèques-Vacances – en dehors du renouvellement automatique gratuit et prévu, seront prélevés comme suit :

- 5,00 € HT soit 5,98 € TTC pour un carnet de 12 bordereaux,
- 8,00 € HT soit 9,57 € TTC pour un carnet de 25 bordereaux.

Ces frais seront automatiquement déduits sur le bordereau de règlement de la prochaine remise réceptionnée.

Article 5 - Validité des tarifs

Les tarifs et frais de gestion sont fixés par l'ANCV. Ils pourront être révisés après information préalable.

** Exonération de TVA en vertu de l'article 261 C-I° du Code Général des Impôts*

Signature et Cachet du prestataire :

Le :